



Aujourd'hui, lundi 8 juillet 2019, Franck Riester ministre de la culture était à la DRAC Auvergne à Clermont-Ferrand.



Le ministre a rappelé, lors de son discours dans les salons dorés de l'Hôtel de Chazerat, qu'une de ces premières décisions avait concerné l'archéologie (le navire André Malraux II). À l'issue de cette allocution, il a été interpellé par des représentants des personnels du service public de l'archéologie (DRAC et Inrap, CGT-Culture et SNAC FSU).

Un tract concernant la loi réformant la Fonction Publique lui a été remis. Les agents de la DRAC y expriment leur inquiétude et leur détermination face aux réformes qui s'annoncent et prévoient la **destruction de 120 000 emplois** dans les trois versants de la Fonction publique, de nouvelles coupes budgétaires drastiques, la **casse du statut général**, la **précarisation de l'emploi et des conditions de travail**, l'**accélération et l'extension des privatisations**.

En contrepoint de son discours, les camarades ont évoqué les enjeux du service public de l'archéologie et ont rappelé au ministre que certaines des thématiques qu'il avait évoquées recoupaient celles qui ont été largement abordées avec son administration -DGPAT et SDA- à l'occasion du préavis de grève déposé par l'intersyndicale (SGPA SNSD CGT-Culture, SNAC FSU, SUD Culture, CNT CCS).

Emploi/ Ressources humaines

Au sein des services déconcentrés comme de l'établissement public cette question doit être traitée selon deux temporalités :

- en urgence pour garder une capacité opérationnelle à hauteur des besoins et faire face à la dévitalisation consécutive aux nombreux départs en retraite qui s'annoncent à court terme.
- sur du plus long terme pour assurer, par la transition générationnelle et la transmission des compétences, la pérennité du service public de l'archéologie et de ses missions.

Conditions de travail

Il a été redit au ministre que, du fait notamment des sous-effectifs, la tension entre les missions des SRA et de l'Inrap et leurs capacités opérationnelles était devenue intenable.

Rémunération

Le ministre a indiqué qu'il avait obtenu des arbitrages favorables notamment en vue de faire évoluer la politique indemnitaire des agents du ministère. Il indique également que les grilles des agents de la culture ne sont pas au niveau de celles de certains ministères et que le ministère de la Culture n'a pas vocation à demeurer une exception en la matière. Il lui a été rappelé que les personnels de l'Inrap qui sont des agents non titulaires ont un besoin urgent d'amélioration de leur grille salariale aussi, raison pour laquelle ce sujet avait été porté par les organisations syndicales représentatives à l'occasion du dernier préavis de grève.

Attachés à leurs missions, leurs emplois et leurs conditions de travail, les personnels du service public de l'archéologie restent déterminés !

Clermont, le 8 juillet 2019